

Eau Cœur d'Essonne réorganise ses Services en 2023.

1 relevé et 1 facture par an pour tous.

Ensemble, préservons la ressource !

Madame, Monsieur,

Votre Régie réorganise ses Services Relève et Facturation pour :

- **Plus de régularité entre 2 factures** basées sur un rythme de 1 an pour tous les abonnés,
- **Plus de clarté de la facture** avec des périodes de consommation et d'abonnement identiques,
- **Plus de rapidité** avec une facture reçue 1 mois après la relève,
- **Plus d'égalité de traitement**, avec uniquement des factures réelles dans toutes les villes,
- **Plus de respect de l'environnement** en divisant ici la consommation de papier par 2.

Eau Cœur d'Essonne a tenu compte de vos remarques pour améliorer ses services :

- **Nous vous devons effectivement d'améliorer la régularité et la clarté de la facturation**, notamment avec la mise en correspondance des périodes de consommation et d'abonnement,
- **Nous vous devons de réduire le délai entre la facture et la relève**, en adoptant un traitement plus court,
- **Nous devons aussi vous permettre de comparer vos factures plus facilement** afin que vous puissiez, par exemple, apprécier d'un seul coup d'œil les volumes d'eau économisés d'une année sur l'autre,
- **Nous devons facturer suivant les index relevés**, pour tous les abonnés, car les factures estimées ne reflètent pas toujours la réalité des volumes d'eau utilisés,
- **Nous devons continuer d'agir face aux enjeux climatiques**, préserver la ressource, et maîtriser les coûts.

Ensemble, nous préservons la ressource en eau ! Vous la consommez de manière responsable, et votre Régie veille aux performances du réseau de distribution.

Vous représentez exactement 49 962 usagers, abonnés aux services de l'eau, répartis dans 21 villes. Eau Cœur d'Essonne édite et vous adresse 2 factures par an, soit près de 100 000 envois, basées jusqu'ici sur une ou deux relèves suivant votre commune de résidence.

En 2023, Eau Cœur d'Essonne s'engage à diviser par 2 la consommation de papier. Nous préservons la ressource, l'eau, les arbres et l'énergie nécessaires aux distributions, aux enveloppes, aux courriers.

La période de consommation entre votre dernier relevé (facture) 2022 et le relevé (facture) 2023, ne sera pas exactement d'1 an. La période sera plus courte ou plus longue suivant votre ville de résidence.

À partir de 2024, vous recevrez 1 facture réelle tous les 12 mois et consécutive à une relève réelle, quelle que soit votre commune, dans **une complète égalité de traitement**.

Votre Régie Eau Cœur d'Essonne, vous accompagne dans toutes vos démarches. Vous pouvez compter sur nos conseillers pour toutes les questions, notamment les moyens et les facilités de paiement, mensualisation et échelonnement.

Merci de bien vouloir accepter, Madame, Monsieur, l'expression de notre sincère considération avec tout le soutien dont vous pouvez avoir besoin dans votre quotidien.

Véronique MAYEUR
Présidente de la Régie
Eau Cœur d'Essonne

